

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD131

présenté par

M. Descoeur, Mme Bonnivard, M. Fabrice Brun, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Kamardine,
M. Brigand, Mme Valentin, Mme Petex, M. Viry, M. Vatin, Mme Périgault, M. Taite,
M. Emmanuel Maquet, Mme Frédérique Meunier, M. Ray, M. Dive, M. Hetzel, Mme Corneloup,
M. Dubois et Mme Duby-Muller

ARTICLE 2

À la première phrase l'alinéa 7, après le mot :

« établiront »,

insérer les mots :

« , après concertation avec les représentants de la profession, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place d'un programme national d'orientation et de découverte des métiers agricoles répond à la nécessité de sensibiliser très tôt nos concitoyens à l'importance de l'agriculture et des métiers du vivant, tant dans leurs impacts au quotidien (alimentation, énergie, environnement...) que s'agissant des enjeux de souveraineté alimentaire qu'ils recouvrent.

Il est nécessaire, pour que le contenu de ce programme et la manière dont il sera dispensé soient en prise avec les réalités du terrain, qu'il soit conçu en concertation avec les représentants de la profession agricole.

Cet amendement est proposé en concertation avec la FNSEA.